Secteur Développement

Numéro 212-2022

Réf.: FS/PL

Paris, le 06 décembre 2022

COUP DE FROID SUR ACTION LOGEMENT

Chères et chers et camarades,

En préambule, il convient de rappeler l'attachement de FO au paritarisme en général et au sein d'Action Logement en particulier, dans sa dimension de dispositif d'aide au logement pour les salariés.

Sans rentrer en détail sur toutes les aides possibles, sur les soutiens et les accompagnements spécifiques, les projets d'Action Logement s'inscrivent tous dans des axes d'amélioration de l'accès au logement social pour les travailleurs. Se loger plus facilement, plus près de son lieu de travail et à un moindre coût.

Suite au courrier adressé à la Première ministre par les organisations syndicales et professionnelles (voir circulaire n°184-2022), une réunion s'est tenue le 15 novembre avec l'ensemble des interlocuteurs sociaux, en présence des deux ministres : Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et Olivier Klein, ministre délégué chargé de la Ville et du Logement.

Le ministre de la Transition écologique a évoqué la période actuelle de « flottement » que traverse Action Logement dans ses relations avec l'État et dans sa place dans le champ professionnel du logement social. Il a rappelé que la Convention Quinquennale en cours arrive à son terme fin 2022 et indiqué que le gouvernement souhaite voir aboutir rapidement les discussions pour la nouvelle Convention Quinquennale 2023/2027.

Pour mémoire, les interlocuteurs sociaux ont rappelé leur opposition à la ponction de 300 M€ intégrée dans le PLF 2023, au classement en Administration Publique de la filiale Action Logement Services et à la collecte du prélèvement via l'URSSAF.

Pour FO, le maintien du paritarisme, la poursuite de la construction de logements pour les salariés, la mise en place d'un réel parcours résidentiel et l'accélération de la rénovation thermique des logements sont des revendications prioritaires.

Outre que les ministres se renvoient la responsabilité d'une ponction de 300 M€ lors de l'élaboration du PLF 2023, il s'agit bien de constater qu'une telle décision altèrerait de manière importante la capacité d'Action Logement pour construire des logements.

Le ministre du logement a également insisté sur la nécessité de conclure rapidement précisant que les Ministères se retrouvent dans les grandes lignes du projet de convention transmis en septembre par Action logement.



Aujourd'hui, pour FO, les critiques à l'encontre d'Action Logement n'ont pas lieu d'être. Une prochaine réunion avec le ministère nous permettra de juger de l'évolution de la nouvelle convention sans rien céder sur nos pré-requis. Nous vous tiendrons bien évidemment informés.

Amitiés syndicales,

Pascal LAGRUE Secrétaire confédéral **Frédéric SOUILLOT** Secrétaire général